



Nationalité par filiation

Par **natalina**, le **12/12/2013** à **14:32**

Bonjour! Je suis née en France en 1960 en 1985 je suis venue au Gabon pour y vivre et travailler j'ai eu mon fils âgé aujourd'hui de 23 ans de père gabonais n'ayant pas renouvelé mes papiers j'ai du prouver ma nationalité par un certificat de nationalité française que j'ai obtenu pour moi pas de soucis mon fils veut s'engager dans l'armée française quel sera le délai pour l'obtention de sa nationalité française par filiation maternelle (donc moi) nous devons aller chez maman en France d'ici peu je veux qu'il parte en tant que Français
Merci pour vos réponses, Natalina

Par **domat**, le **12/12/2013** à **20:24**

bjr,
je suppose que vous n'avez pas déclaré la naissance de votre fils au consulat de france, je suppose aussi que votre fils majeur a la nationalité gabonaise.
il aurait eu automatiquement la nationalité française durant sa minorité.
il faut prendre contact avec le consulat de france.
votre fils peut s'engager dans la légion étrangère.
cdt